

## Les étapes du dispositif

- 1** Prenez contact avec l'équipe ALABRI et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.
- 2** Un professionnel vient à votre domicile pour évaluer avec vous les vulnérabilités de votre habitation face à l'inondation.
- 3** Un rapport de diagnostic vous est remis indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
- 4** Bénéficiez d'un accompagnement technique pour la constitution de votre dossier de demande de subventions ainsi que la mise en œuvre des mesures préconisées dans le diagnostic.

### Une permanence dédiée

Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligible au dispositif et convenir d'un rendez-vous.

 09 74 76 93 52

 [contact@osgapi.com](mailto:contact@osgapi.com)

## Un dispositif pour protéger votre habitation !

Dans le cadre du Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) Orb et Libron, la Communauté d'Agglomération aide les propriétaires de Portiragnes Plage exposés au risque d'inondation, et non protégés par le projet de digue, à réduire la vulnérabilité de leur maison.

 **Diagnostic GRATUIT** de et personnalisé de la vulnérabilité de votre logement face au risque inondation réalisé par le cabinet d'experts OSGAPI.

 **Jusqu'à 80 % de subventions** de la part de l'État pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre logement, sans condition de revenus. Seule condition : les travaux ne doivent pas excéder 20 % de la valeur vénale du bien.

Ce dispositif est porté par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et accompagné par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron. Il est co-financé par l'Etat, la Région, et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Vous êtes propriétaire d'un logement dans le secteur de Portiragnes Plage\* situé en

**ZONE INONDABLE ?**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avec l'appui de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron a mandaté le bureau d'études OSGAPI pour vous accompagner dans l'adaptation de votre logement face au risque inondation.

**DIAGNOSTIC GRATUIT & TRAVAUX SUBVENTIONNÉS**

**JUSQU'À 80% SANS CONDITION DE REVENUS**



\* et non protégé par le projet de digue.

## Pourquoi réaliser le diagnostic ?



- Connaître l'exposition de mon logement au risque inondation
- Mettre ma famille en sécurité et connaître les bons comportements à adopter
- Limiter les dommages sur mon logement et les coûts liés à sa remise en état
- Bénéficier de subventions pour réaliser les travaux

## Les avantages du diagnostic



- Il est personnalisé : diagnostic adapté à votre bien et à votre situation
- Il est confidentiel : les données ne sont pas utilisées en dehors du cadre de la prévention
- Il est gratuit : le diagnostic est entièrement financé et ne fera l'objet d'aucune avance de frais.

## Informations et Rendez-vous ?

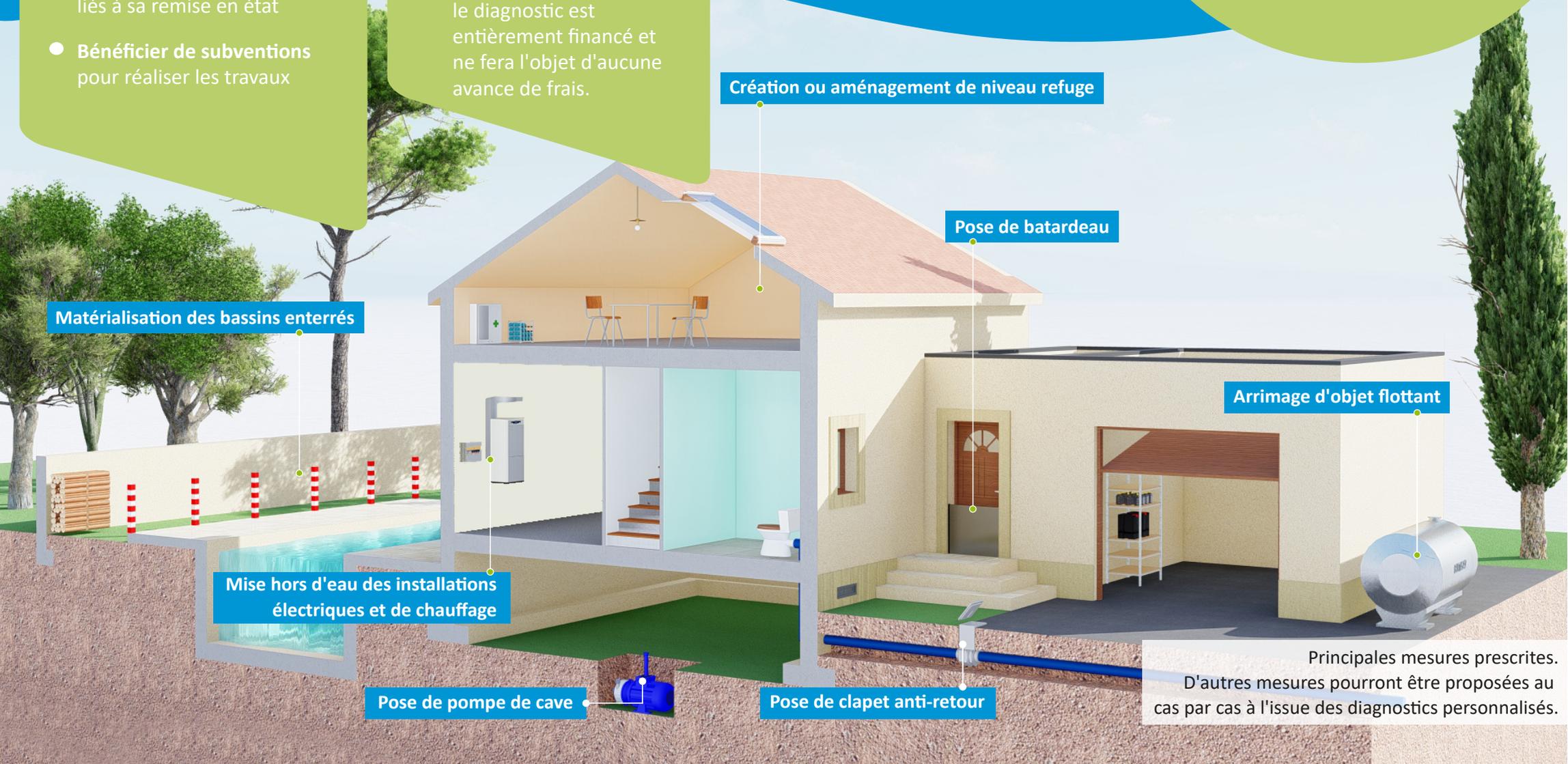


contact@osgapi.com  
09.74.76.93.52  
<https://osgapi.com/alabri-orb-libron/>

## Qu'est ce que le PPRI ?



Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) est un document élaboré par l'État afin d'identifier les zones inondables et de gérer le risque sur ces dernières. Le PPRI régit les constructions en zone inondable.



Matérialisation des bassins enterrés

Mise hors d'eau des installations électriques et de chauffage

Pose de pompe de cave

Création ou aménagement de niveau refuge

Pose de batardeau

Arrimage d'objet flottant

Pose de clapet anti-retour

Principales mesures prescrites.  
D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue des diagnostics personnalisés.